

## LES RÈGLES DE VIE AU RESTAURANT SCOLAIRE

### L'ENFANT

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Classe : ☐ PS ☐ MS - GS  
☐ CP ☐ CE1 - CE2 ☐ CE2 - CM1 ☐ CM2

### LE TEMPS CONCERNÉ

La totalité du temps séparant la fin des classes du matin et la reprise des classes de l'après-midi, c'est-à-dire non seulement le temps du repas mais également celui qui le précède et qui le suit, en dehors du service d'enseignement proprement dit.

### LES PRINCIPES DE BASE

- ❖ Le temps du repas est un moment de détente, de socialisation, de convivialité et à vocation éducative.
- ❖ L'enfant doit respecter les autres enfants, les adultes (personnel municipal), la nourriture, le mobilier et les locaux mis à sa disposition.
- ❖ Le personnel municipal assure la sécurité individuelle et collective pendant le temps préalablement défini. Il est également à l'écoute des enfants et doit avoir une attitude adaptée face à leur comportement.
- ❖ La découverte des goûts et saveurs passe obligatoirement par l'acte de goûter. Les enfants seront donc incités à goûter tous les plats, sauf demande parentale concernant un aspect médical (PAI) ou autres, **la Mairie en sera alors immédiatement avertie.**

### LES SANCTIONS (informations et sanctions)

- ❖ Avertissement verbal à l'enfant.
- ❖ Avertissement écrit aux parents.
- ❖ Convocation parents (et enfants éventuellement).
- ❖ Exclusion temporaire.

**Selon la gravité du non respect des règles établies, les différents degrés de sanctions seront appliqués.**

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des effectifs scolaires, des accueils périscolaires, à la restauration et à la facturation de ces activités. Ces informations sont destinées uniquement au personnel habilité de la commune de Biard. Ces données seront conservées durant toute la durée de la scolarisation. Conformément au règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, vous pouvez à tout moment demander l'accès, la rectification, l'effacement, la portabilité ou la limitation des données vous concernant, ou vous opposer à leur traitement, en contactant le délégué à la protection des données :

Par courriel à [dpd@grandpoitiers.fr](mailto:dpd@grandpoitiers.fr)

Par courrier : à l'attention du délégué à la protection des données, Hôtel de Ville, CS 10569, 86021 Poitiers Cedex

Toute personne estimant que le droit à la protection de ses données n'est pas assuré, peut introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07

**Partie à découper et à retourner à l'école OU à l'accueil périscolaire**

✂-----

**La fréquentation du restaurant scolaire vaut adhésion aux présentes règles de vie et engagement de les respecter.  
Les parents s'engagent à expliquer aux enfants les règles de vie.**

ENFANT

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Classe : \_\_\_\_\_

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Précéder les signatures de la mention « **Lu et approuvé** »

Signature des **deux** responsables légaux,